

RCS : NIORT
Code greffe : 7901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIORT atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1974 B 50018
Numéro SIREN : 301 240 768
Nom ou dénomination : AGRI-SERVICESCHANTELOUP

Ce dépôt a été enregistré le 19/09/2019 sous le numéro de dépôt 5665

Greffe du tribunal de commerce de NIORT



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 19/09/2019

Numéro de dépôt : 2019/5665

Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire
Nomination de commissaire aux comptes titulaire
Fin de mission de commissaire(s) aux comptes

Déposant :

Nom/dénomination : AGRI-SERVICES CHANTELOUP

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 301 240 768

N° gestion : 1974 B 50018



Signature



Greffe du tribunal de commerce de NIORT
18 rue Marcel Paul, BP 8818, 79028 Niort Cedex 9
08:45 - 12:00, 13:30 - 16:00
Téléphone : 05.49.79.14.40
www.greffe-tc-niort.fr - www.infogreffe.fr

EXTRA/VALERIE/1974 B 50018
STREGO AUDIT
Parc Carteron
6 RUE DE MONTRÉAL
BP 20307
49303 CHOLET CEDEX

Nos références : VALERIE/1974 B 50018

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT
(Article R. 123-102 du code de commerce)

Concernant :

Société par actions simplifiée AGRI-SERVICES CHANTELOUP

25 AVENUE DE LA LIBÉRATION
79320 CHANTELOUP

SIREN : 301 240 768
N° de gestion : 1974 B 50018

Le greffier soussigné constate le 19/09/2019 le dépôt, enregistré sous le numéro 2019/5665, des actes et pièces suivants :

- Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire - 31/07/2019
 - Nomination de commissaire aux comptes titulaire
 - Fin de mission de commissaire(s) aux comptes

Récépissé délivré le 19/09/2019
Le greffier
Maître Patrice LARNAC



SELARL Patrice LARNAC
SIREN : 814 729 539 R.C.S NIORT - N° TVA Intracommunautaire : FR89814729539
IBAN : FR0740031007900000440559T88 CDCGFRPP



AGRI-SERVICESCHANTELOUP
Société par actions simplifiée
Au capital de 104 000 €

Siège social : 25 avenue de la Libération
79320 CHANTELOUP

RCS NIORT 301 240 768

=====

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 JUILLET 2019

=====

L'an deux mille dix-neuf,
Le trente et un juillet,
A vingt heures.

Les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social sur la convocation du Président.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Pierre SOURICE, représentant permanent de la société GROUPE
TECNAGRI, associée titulaire de 2 179 parts

Le Président constate qu'est présente en dehors de lui-même :

- | | |
|-------------------------------|------------------------|
| • Monsieur Jérôme RENAUX | titulaire de 357 parts |
| • Monsieur Jérémie RETAILLEAU | titulaire de 357 parts |
| • Madame Julie GAZEAU | titulaire de 357 parts |

Le total des parts présentes ou représentées est de 3 250 parts, pour un capital composé de 3 250 parts soit plus
de la moitié des parts sociales émises par la société

En conséquence le Président déclare que l'assemblée est en état de délibérer.

La société CERGI CIGOS AUDIT, Commissaire aux comptes, n'assiste pas à la réunion et s'est fait excuser.

Le président rappelle que les décisions sont valablement adoptées par un total de voix correspondant à plus de la
moitié du capital, que ce résultat soit obtenu par le vote d'un seul ou de plusieurs associés à l'exception toutefois
des décisions relatives aux conventions entre la société et l'un des associés.

Le Président dépose devant l'assemblée et mets à la disposition de ses membres :

- Les comptes annuels,
- Les rapports du Commissaire aux comptes,
- Le texte des projets de résolutions

A la demande du Président, l'assemblée lui donne acte de ces déclarations

193



[Signature]

Le Président rappelle que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

- Rapport du Président sur l'activité de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2018,
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice écoulé,
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce,
- Approbation des conventions et leurs conditions d'exécution,
- Approbation des comptes et affectation des résultats de cet exercice,
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes
- Quitus à la Présidence,
- Questions diverses,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture du rapport du Président

Enfin, le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION :

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce, déclare approuver successivement chacune de ces conventions.

Chacune desdites conventions soumise à un vote distinct auquel n'a pas pris part l'associé l'intéressé, conformément à la loi, a été approuvée à l'unanimité des autres associés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION :

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur les opérations de l'exercice 2017/2018, clos le 31 octobre 2018, et du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice, approuve les comptes et le bilan dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans les comptes et résumées dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION :

La collectivité des associés constate l'existence d'un bénéfice distribuable de 62 801,87 € ainsi constitué :

Bénéfice de l'exercice	62 801,87 euros

⇒ Solde distribuable	62 801,87 euros
Réserves facultatives	62 801,87 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 691 616 euros.

18



Distributions antérieures de dividendes

Conformément à la loi, nous vous rappelons que les montants des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividendes nets	Dividendes éligibles à l'abattement de 40%
2016 / 2017	0,00	0,00
2015 / 2016	0,00	0,00
2014 / 2015	0,00	0,00

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION :

La collectivité des associés approuve les opérations de gestion du Président au cours de l'exercice 2017/2018 et lui donne quitus entier et sans réserve pour sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION :

La collectivité des associés prend acte de l'expiration du mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société CERGI CIGOS AUDIT et du mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de Monsieur CHAUMONOT Christophe.

En remplacement, elle décide de nommer la société STREGO AUDIT – 4 rue Papiou de la Verrie à ANGERS (49000) en tant que Commissaire aux Comptes titulaire, pour une durée de six exercices venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2024 et qui se tiendrait dans l'année 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION :

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations pour remplir toutes formalités qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à vingt-et-une heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture, par le Président ainsi que par les associés présents

La Présidente,
La société GROUPE TECNAGRI,
Jean-Pierre SOURICE

